

LE DISCOURS RAPPORTÉ

On appelle « discours rapporté » une situation de communication dans laquelle une personne énonce une phrase qui rapporte les paroles dites par elle-même ou par une autre personne.

Il y a deux sortes de discours rapporté :

- **le discours direct,**
→ La maîtresse a dit aux enfants : « Je vais vous lire une histoire. »
- **le discours indirect.**
→ La maîtresse a dit aux enfants **qu'elle allait leur** lire une histoire.

Le discours direct ou indirect peuvent aussi se présenter sous la forme :

- **d'une interrogation directe,**
→ La maîtresse a demandé aux enfants : « Voulez-vous que je vous lise une histoire ? »
- **d'une interrogation indirecte.**
→ La maîtresse a demandé aux enfants **s'ils voulaient qu'elle leur** lise une histoire.

Du discours direct au discours indirect

Comparez :

le discours direct

- La semaine dernière, la célèbre actrice Chloé Dubois a déclaré à la télévision : « Je suis très fière du César que j'ai reçu hier mais j'ai décidé de faire une pause dans ma carrière d'actrice. La semaine prochaine, je partirai me reposer dans une île de la Méditerranée et j'écrirai un livre sur le monde du cinéma. »

et le discours indirect

- La semaine dernière, la célèbre actrice Chloé Dubois a déclaré à la télévision **qu'elle était** très fière du César **qu'elle avait reçu la veille** mais **qu'elle avait décidé** de faire une pause dans sa carrière d'actrice. **Elle a ajouté que la semaine suivante elle partirait se** reposer dans une île de la Méditerranée et **qu'elle écrirait** un livre sur le monde du cinéma.

Le passage du discours direct au discours indirect entraîne divers changements :

– **la subordination par la conjonction que** : elle doit être répétée devant chaque verbe ;

Ne dites pas
■ Il m'a dit il avait compris.
mais → Il m'a dit **qu'**il avait compris.

- **qu'**elle avait reçu mais **qu'**elle avait décidé...

- **la suppression de la ponctuation** (deux-points, guillemets) ;
- **le changement de personne des pronoms personnels et des mots possessifs** ;
 - **je** suis très fière → **elle** était très fière
 - **ma** carrière d'actrice → **sa** carrière d'actrice
 - **j'**écrirai → **elle** écrirait
- **le changement des temps** puisque le verbe introducteur est au passé ;
 - suis fière → **était** fière
 - ai reçu → **avait reçu**
 - partirai → **partirait**
- **la modification des expressions de temps.**
 - hier → **la veille**
 - la semaine prochaine → **la semaine suivante**

Remarque

On supprime aussi les interjections.

- Il a crié : « **Aie !** je me suis fait mal ! »
- Il a crié qu'il s'était fait mal.

I. Les verbes introducteurs

Le verbe *dire* est le verbe de déclaration le plus courant, mais il en existe beaucoup d'autres : *affirmer, ajouter, annoncer, apprendre, assurer, avertir, avouer, certifier, confirmer, constater, crier, déclarer, s'écrier, entendre dire, faire remarquer, faire savoir, garantir, hurler, indiquer, informer, jurer, objecter, préciser, prévenir, promettre, raconter, reconnaître, remarquer, répéter, répliquer, répondre, souligner, soutenir, etc.*

Le choix du verbe introducteur permet de nuancer le discours rapporté.

- L'homme **a avoué** que c'était bien lui qui avait volé la voiture.
(= a reconnu que...)
- Lucie **a promis** à son père qu'elle rentrerait avant minuit.
(= a assuré que...)
- Il **a précisé** à ses amis que le lieu de rendez-vous était le café Voltaire près de l'arrêt de l'autobus 22. (= a indiqué clairement que...)

Place du verbe introducteur

Au discours direct, le verbe est placé avant, après, ou à l'intérieur de la citation.

– Verbe placé avant

- L'homme **dit** : « Je voudrais envoyer un paquet à la Martinique. »

– Verbe placé après ou à l'intérieur (dans la langue écrite)

Il y a obligatoirement inversion du sujet.

- « Je voudrais envoyer un paquet à la Martinique », **dit** l'homme.
« Je voudrais, **dit** l'homme, envoyer un paquet à la Martinique. »

Au discours indirect, le verbe est toujours placé avant.

- L'homme **dit** qu'il voudrait envoyer un paquet à la Martinique.

2. Modifications des modes et des temps

Les verbes du discours direct sont à l'indicatif.

– Quand le verbe introducteur est au présent ou au futur, les temps ne changent pas.

- Il me dit : « Je n'**ai** pas bien **noté** ce que vous venez d'expliquer. »
→ Il me dit qu'il n'**a** pas bien **noté** ce que je viens d'expliquer.
- Si on m'interroge, je dirai : « Je ne **suis** pas au courant de cette affaire. »
→ Si on m'interroge, je dirai que je ne **suis** pas au courant de cette affaire.

– Quand le verbe introducteur est à un temps du passé (passé composé, passé simple, imparfait, plus-que-parfait), on modifie les temps selon **les règles de la concordance des temps**.

discours direct		discours indirect
présent	→	imparfait
passé composé	→	plus-que-parfait
futur simple	→	futur du passé (forme du conditionnel présent)
futur antérieur	→	futur antérieur du passé (forme du conditionnel passé)
futur proche	→	imparfait du verbe <i>aller</i> + infinitif
passé récent	→	imparfait du verbe <i>venir</i> + <i>de</i> + infinitif

- Antoinette **dit**
 - qu'elle **a rencontré** l'homme de sa vie.
 - qu'elle **vient** de se fiancer.
 - qu'elle **va** se marier.
 - qu'elle se **mariera** quand elle **aura terminé** ses études mais qu'elle **n'est** pas pressée.

- Antoinette **a dit**
 - qu'elle **avait rencontré** l'homme de sa vie.
 - qu'elle **venait** de se fiancer.
 - qu'elle **allait** se marier.
 - qu'elle se **marierait** quand elle **aurait terminé** ses études mais qu'elle **n'était** pas pressée.

Remarque

L'imparfait et le plus-que-parfait ne changent pas.

- Il m'a dit : « J'**étais** fatigué parce que je m'**étais couché** tard. »
- Il m'a dit qu'il **était** fatigué parce qu'il s'**était couché** tard.

Les verbes du discours direct sont à un autre mode.

– **Au subjonctif**, les temps ne changent pas puisque, dans la langue courante, on n'observe pas la règle de la concordance des temps.

- Elle m'a dit : « Il faut que tu **ailles** à la Poste pour signaler ton changement d'adresse. »
- Elle m'a dit qu'il fallait que j'**aille** à la Poste pour signaler mon changement d'adresse.

– **Au conditionnel**, les temps ne changent pas.

- Elle m'a dit : « Il **faudrait** repeindre la chambre des enfants. »
- Elle m'a dit qu'il **faudrait** repeindre la chambre des enfants.

– Cas particulier de **l'impératif**

L'impératif est remplacé par *de* + infinitif, quel que soit le temps du verbe introducteur (passé, présent ou futur).

- Il a répété aux élèves : « Arrivez à l'heure le jour de l'examen ! »
- Il a répété aux élèves **d'arriver** à l'heure le jour de l'examen.
- Le médecin m'a conseillé : « Ne consommez pas d'alcool pendant la durée du traitement ! »
- Le médecin m'a conseillé **de ne pas consommer** d'alcool pendant la durée du traitement.

3. Modifications des expressions de temps

Les expressions de temps sont modifiées si le verbe introducteur est au passé.

- Nos voisins nous avaient prévenus : « Nous recevrons des amis **samedi prochain** et nous ferons probablement du bruit. »
- Nos voisins nous avaient prévenus qu'ils recevraient des amis **le samedi suivant** et qu'ils feraient probablement du bruit.

Remarque

De la même façon, l'adverbe de lieu *ici* devient *là*.
 ■ Les Legrand m'ont dit : « Nous habitons **ici** depuis vingt ans. »
 → Les Legrand m'ont dit qu'ils habitaient **là** depuis vingt ans.

discours direct		discours indirect
aujourd'hui	→	ce jour-là
ce matin	→	ce matin-là
ce soir	→	ce soir-là
en ce moment	→	à ce moment-là
ce mois-ci	→	ce mois-là
hier	→	la veille
hier soir	→	la veille au soir
avant-hier	→	l'avant-veille
dimanche prochain	→	le dimanche suivant
dimanche dernier	→	le dimanche précédent
il y a trois jours	→	trois jours plus tôt / avant
demain (matin, soir)	→	le lendemain (matin, soir)
après-demain	→	le surlendemain
dans trois jours	→	trois jours plus tard / après

On ne modifie pas les expressions de temps si elles se réfèrent à un moment proche du présent. Mais on doit respecter la règle de la concordance des temps.

lien avec le présent	pas de lien avec le présent
<p>Ce matin, le gardien m'a dit que la piscine était fermée pour travaux jusqu'à demain.</p>	<p>Il y a dix jours, le gardien m'a dit que la piscine était fermée pour travaux jusqu'au lendemain.</p>

Ne dites pas

■ Ce matin, Pierre a dit qu'il viendra me voir.
 mais → Ce matin, Pierre a dit qu'il **viendrait** me voir.

De l'interrogation directe à l'interrogation indirecte

Comparez :

l'interrogation directe

- Il faisait chaud dans la pièce et un des employés a demandé :
 « Est-ce que **je peux** ouvrir la fenêtre qui **est** près de **mon** bureau ? »

et l'interrogation indirecte

- Il faisait chaud dans la pièce et un des employés a demandé **s'il pouvait** ouvrir la fenêtre qui **était** près de **son** bureau.